LOIRE-ATLANTIQUE
pêche et plaisance

Centre de Marée
44420 La Turballe
Tel : 33 (0) 2 40 62 80 40
Fax : 33 (0) 2 40 99 14 59
Courriel : lapp@lapp44.fr

Saeml au capital de 600.000€
RCS Nantes 210 B 01733
Siret 52400775400038
TVA intra 49524007754

COMITE CONSULTATIF DES USAGERS
DU PORT DE LA TURBALLE

Compte rendu de la réunion du 28 octobre 2015

La réunion du comité consultatif des usagers du port de La Turballe a eu lieu le mercredi 28 octobre à 16h30 dans la salle de réunion de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique et financier au 30 septembre 2015
2. Situation des investissements
3. Barème 2016 et règlement intérieur
4. Questions diverses

M. Dominique ADAM présente aux membres du comité son successeur M. Jean Jacques MURIENNE.

1. Situation au 30 septembre 2015

M. Palladin dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et de La Turballe en particulier arrêté au 30 septembre 2015.

Ce bilan fait ressortir une année correcte pour l'activité pêche avec en particulier à La Turballe une progression de plus de 8 % du chiffre d'affaire malgré un tonnage en basse. Baisse due en parti à l'interdiction de pêche au bar qu'ont subi les pélagiques en début d'année.

Les pêcheurs ont su se reporter vers d'autres pêcheries (merlu) dont les prix ont réussi à se maintenir malgré des apports plus importants.

La vente à distance continue de progresser et représente à fin septembre, respectivement, plus de 26 % et de 40 % du tonnage et de la valeur à la première vente.

Comme l'an passé, malgré une bonne saison estivale, (progression de 20 % des nuitées) le chiffre d'affaire du Port de Plaisance de La Turballe recule très légèrement de 6 %. En fait il y eu plus de passage hors saison (à des tarifs inférieurs) que pendant les mois de juillet et août pour des raisons climatiques.

2. Point sur les investissements

M. PALLADIN fait un point sur l'ensemble des investissements réalisés ou en cours dont :

Dragage du Port

Les travaux de préparation de la chambre de confinement (fondations de futurs bâtiment et terrassements) se sont achevés fin juin (coût des travaux 500 K€).

Les opérations de dragage proprement ont commencé avec l'étanchéité de la chambre de confinement, la pose des géotubes et l'installation de la drague. Le pompage des sédiments doit débuter début novembre pour une durée de 15 jours.

3. ***Avenants au barème***

Sauf ajustements mineurs et ajout d'un nouveau barème « gare de marée », le barème 2016 sera identique à celui de 2015 compte tenu du faible taux de l'inflation.

L'utilisation de la gare de marée par des intervenants extérieurs au port fait désormais l'objet d'AOT soumis à facturation forfaitaire.

Le conseil n'émet aucune objection à ce projet de barème.

4. ***Points divers***

Garlahy 2020

L'étude d'opportunité est en cours. L'état de lieu a intégré le besoin de cale de mise à l'eau au seul endroit possible, derrière la capitainerie).

Base de maintenance éolienne

Les discussions entre EDF, le CD44 et la Saeml se poursuivent sur la base des aménagements acceptés par les pêcheurs (2 navires sur ponton plus un troisième sur poutre, 2.000m² de quai dédié et un bâtiment de 1.250 m²)

Taxes foncières

La taxe foncière 2015 a été égale à celle de l'an passé (environ 16 K€). La nouvelle réglementation relative au mode de calcul n'a donc pas été appliquée jusqu'à présent. Nous attendons le retour des services fiscaux sur le nouveau montant.

Situation des pieux

Une solution technique permettant le chemisage de pieux du port de plaisance est en cours de validation. Elle permettrait à la fois de réparer les pieux endommagés et de traiter la peinture des autres.

La réunion s'est achevée à 18h00.